

REPUBLIQUE DU BENIN

DECRET N° 2005-502 DU 12 AOUT 2005

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Portant Nominations à titre normal et
militaire dans l'Ordre du Mérite Social

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU La Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Loi N° 87-019 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite Social ;
- VU le Décret N° 2005-052 du 04 Février 2005 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 2004-326 du 07 Juin 2004 portant nomination de Monsieur Salomon D.E. BOKOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Procès-Verbal de la Session Ordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 10 Mai au 23 Juin 2005 ;

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés à titre normal et militaire dans l'Ordre du Mérite Social au grade de chevalier pour prendre rang à compter de la date de leur réception, les militaires des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent :

1- Forces Terrestres

- Adjudant EBAH Ambroise
- Brigadier HOUNGBADJI C. Germain

2 – Cabinet Militaire

- Caporal TEROU Chabi Monrou
- Caporal WOROU Sortima Joseph

3 – Forces Aériennes

- Caporal KOTIN André

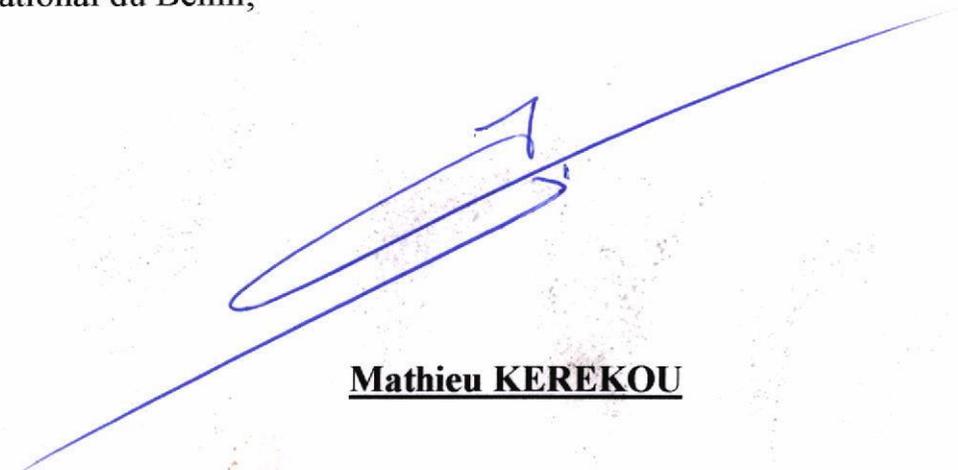
4 – Gendarmerie Nationale

- Adjudant HOUEHOUNOU Galbert Jean

Article 2 : le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 12 août 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin par intérim,



Salomon D.E. BIAKOU

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 - HCJ 2 - HAAC 2 – CES 2 - MINISTERES
21 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-
DCCT 3 – BN-DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 6.